



Etudes de cas
présentées

Dialectique de la construction de la foresterie communautaire par le haut et par le bas en Afrique: situation actuelle et perspectives

par **Patrice Bigombe Logo**

Facilitateur National, Programme arbres, forêts et communautés rurales (FTPP), Cameroun

RÉSUMÉ

L'entreprise de construction de la foresterie communautaire par le haut et par le bas en Afrique subsaharienne comporte à la fois des missions accomplies et des missions à accomplir. A différents niveaux, des étapes importantes ont été franchies; d'autres restent à franchir. Parmi les acquis, on peut davantage relever le développement des initiatives de la foresterie traditionnelle et conventionnelle, la multiplication et la diversification des acteurs et des réseaux de foresterie communautaire. Presque partout en Afrique subsaharienne, la foresterie communautaire est reconnue comme une stratégie efficace de gestion durable des ressources naturelles et de construction du développement local. Toutefois, cette évolution se réalise dans un contexte problématique marqué par des pesanteurs politiques, légales, institutionnelles et opérationnelles. L'avenir de la foresterie communautaire reste tributaire de l'éclosion et de la consolidation d'une culture spécifique.



Introduction générale

La foresterie communautaire pose la problématique du développement participatif. Or, comme le relève Jean Bouvin, «le développement participatif n'est pas un «dépannage», mais un processus d'apprentissage dont la mise en place requiert du temps, des ressources, de l'imagination et parfois du courage. Il implique une modification du comportement de nombreux acteurs, remet en question d'anciennes habitudes et révèle souvent des conflits d'intérêts nés de la nécessité de partager le pouvoir. L'aspect novateur du développement participatif (...) réside dans une nouvelle vision du développement, organisé autour des populations, qui remplace les procédures hiérarchisées par des approches reposant sur un apprentissage commun et sur la négociation» (Schneider et Libercier, 1995).

Où en est la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne aujourd'hui? Au-delà des divergences d'approches et des stratégies, des spécificités nationales et sous-régionales, quel bilan peut-on dresser de l'évolution de la foresterie communautaire? Quels en sont les enjeux, les acquis et les défis? Qu'est-ce qui en a été fait et que reste-t-il à faire? Quel en est l'impact? Comment valoriser, consolider et pérenniser les acquis? Comment maîtriser et lever les contraintes qui pèsent sur le développement de la foresterie communautaire? Quelles stratégies institutionnelles et opérationnelles mettre en place pour promouvoir la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne? Comment envisager son avenir?

Loin de satisfaire à une mode plutôt persistante en cette fin de siècle, à savoir la mode des bilans et de la prospective, ce questionnement est porteur d'une double interpellation: une interpellation à réfléchir et une interpellation à agir. Réfléchir sur l'évolution récente de la foresterie communautaire, ses enjeux, ses insuffisances, ses défis, son efficacité comme stratégie de gestion durable et bénéfique des ressources naturelles; et agir pour sa mise en opération concrète dans l'espace et dans le temps.

D'emblée, il faut reconnaître que l'Afrique subsaharienne n'est pas homogène. Les réalités ne sont pas identiques d'un pays à un autre. Ainsi, malgré les tendances lourdes que partagent les pays dans le processus d'évolution de la foresterie communautaire, on ne doit pas

généraliser les analyses. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette modeste contribution. Elle n'a pas l'ambition d'évaluer de manière exhaustive le processus global de développement de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne. Elle n'entend pas non plus épuiser les questions en débat aujourd'hui sur cette thématique. Elle veut, à partir de quelques repères structurels, institutionnels et opérationnels, susciter et baliser les échanges entre les acteurs de la foresterie communautaire et surtout, interroger leurs pratiques actuelles et inspirer les politiques et programmes futurs.

Sens et enjeux de la foresterie communautaire

Comment définir la foresterie communautaire dans le contexte actuel de l'Afrique subsaharienne? Quels en sont les enjeux?

Comment définir la foresterie communautaire? Les dimensions multiples d'une problématique récurrente

Dans sa perspective conventionnelle, la foresterie communautaire est apparue dans les années 70, au lendemain de la crise énergétique et de la sécheresse qui ont mis en évidence la dépendance des populations rurales à l'égard du bois de feu et d'autres produits ligneux. A cette époque, la FAO a défini la foresterie communautaire comme une activité s'intéressant à «toutes les situations dans lesquelles les populations locales sont étroitement associées à une activité forestière. Ces situations très diverses vont de l'établissement des parcelles boisées dans les régions déficitaires en bois et autres produits forestiers pour les besoins locaux, aux activités traditionnelles des communautés forestières, en passant par l'arboriculture commerciale sur l'exploitation agricole et la transformation de produits forestiers au niveau familial, artisanal ou de la petite industrie» (FAO, 1978).

Cette approche restrictive, centrée sur l'utilisation de la ressource ligneuse par les communautés rurales pour la satisfaction de leurs besoins, a connu une évolution due à l'élargissement des connaissances, à la diversification

et à l'approfondissement des études et des recherches. Une nouvelle approche, plus globalisante, de la foresterie communautaire la définit comme l'ensemble des activités et pratiques collectives ou individuelles centrées autour de l'arbre et des forêts menées par les communautés locales pour la satisfaction durable de leurs besoins. Toute action relative à l'utilisation rationnelle et bénéfique des ressources naturelles (eaux, sols, flore, végétation, faune) conçue et mise en œuvre par les populations et dont la finalité est le développement durable relève de la foresterie communautaire. Elle repose sur la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles en vue de la satisfaction de leurs besoins et la promotion du développement local.

En tant que stratégie de gestion durable et bénéfique des ressources naturelles et de construction du développement rural durable, la foresterie communautaire appuie les communautés locales en matière de contrôle, de gestion et d'utilisation des forêts et des arbres, explore les relations sociales, économiques et culturelles existant entre ces communautés et les forêts et privilégie une approche participative et décentralisée de l'aménagement forestier de même qu'elle reconnaît que les populations locales qui vivent de et dans la forêt sont plus aptes à en assurer la gestion. En somme, la foresterie communautaire valorise les dynamiques de cogestion et d'autogestion locales des ressources naturelles formellement reconnues par les politiques et les législations. Ces dynamiques intègrent le processus d'aménagement forestier, les considérations sociales et les questions de durabilité.

Ainsi considérée, et ce malgré sa consécration formelle plus ou moins récente dans les politiques et législations forestières d'Afrique subsaharienne, la foresterie communautaire est une réalité ancienne, bien connue et vécue des communautés à la base. Comment cerner dès lors ses enjeux dans le contexte actuel du développement forestier dans la région?

Diversité et complexité des atouts et enjeux de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne

La foresterie communautaire est d'actualité. Presque dans tous les Etats d'Afrique subsaharienne, elle est à l'ordre du jour. Elle est au cœur de la problématique du développement durable. Elle mobilise tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles. Non pas qu'elle soit un nouveau remède miracle au mal-développement et à la pauvreté ambiante, mais simplement qu'elle constitue, dans le contexte socio-politique et économique actuel, une opportunité de transformation politique, économique, sociale et culturelle. Elle offre des possibilités remarquables de déconstruction des Etats forestiers, ces Etats qui maîtrisent et contrôlent tous les processus, circuits et réseaux de gestion des ressources naturelles et limitent la participation des populations à la gestion forestière. Elle offre en particulier une possibilité de remodelage des relations entre tous les acteurs de la gestion forestière (Etats, opérateurs économiques, populations locales, ONG, associations paysannes, etc.) et surtout, de création de nouvelles dynamiques institutionnelles et opérationnelles de gestion des ressources naturelles.

Les atouts et opportunités de la foresterie communautaire

De manière fondamentale, la foresterie communautaire est une alternative aux politiques classiques, autoritaires et centralisatrices, de gestion des ressources naturelles. Visiblement, les politiques forestières établies à l'époque coloniale et fortement renforcées au lendemain des indépendances ont produit des résultats mitigés. Aujourd'hui, la foresterie communautaire montre que le développement, dans le domaine de la gestion forestière, n'est possible que s'il est porté par les communautés, ces acteurs locaux qui ont des traditions de gestion rationnelle et bénéfique des ressources naturelles. Elle s'affirme à la fois comme une opportunité efficace de gestion alternative des conflits liés aux ressources naturelles, un moyen approprié de gestion durable des ressources naturelles, un outil de gestion décentralisée des ressources naturelles et de construction du développement local.



La foresterie communautaire, une opportunité efficace pour la gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources naturelles

L'analyse des «4R» (Rights [Droits], Responsibilities [Responsabilités], Revenues [Revenus] et Relationships [Relations]) et l'étude régionale menée par le Programme arbres, forêts et communautés rurales de la FAO (FTPP) entre 1994 et 1999 ont permis de regrouper les causes fondamentales des conflits liés à la gestion des ressources naturelles en quatre principaux points:

- 1 le problème de l'intégration des normes et des pratiques coutumières dans les politiques et législations modernes;
- 2 le problème de la répartition des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles;
- 3 le problème du partage des rôles et des responsabilités des acteurs de la gestion des ressources naturelles et la faiblesse des capacités d'action de certains d'entre eux;
- 4 les relations défectueuses et conflictuelles entre les acteurs sur le terrain.

La foresterie communautaire, qui développe des principes et des démarches qui impliquent et responsabilisent tous les acteurs, peut contribuer à gérer autrement et efficacement ces problèmes. De par son approche participative, elle met en relation et confronte les protagonistes des conflits et contribue à la construction des espaces de concertation, de dialogue, de négociation et de partenariat entre les acteurs de la gestion des ressources naturelles. Elle prête une attention particulière aux problèmes des minorités et des catégories sociales défavorisées, et prend en compte les réalités culturelles, les connaissances et les pratiques locales des communautés de base, les valorise et les intègre dans les politiques et stratégies officielles.



La foresterie communautaire, un moyen approprié de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles

La foresterie communautaire ne fait plus de l'Etat le maître absolu, omnipotent et incontesté de la gestion des ressources naturelles. En responsabilisant les communautés locales, on garantit que celles-ci n'abuseront plus des ressources naturelles, et s'investiront à fond dans leur conservation et leur protection. La foresterie communautaire permet de concilier l'entreprise d'exploitation à celle de la conservation. En fait, le but n'est pas de limiter à tout prix le processus d'exploitation des ressources naturelles, mais plutôt de les exploiter en conservant leur valeur écologique, sociale et culturelle.

La foresterie communautaire, un outil de gestion décentralisée des ressources naturelles et de construction du développement local

La foresterie communautaire est l'un des moyens appropriés pour susciter, dynamiser, accompagner et asseoir les processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Elle vise à promouvoir le transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles, de l'Etat et des collectivités décentralisées vers les populations à la base, et à garantir l'accès de celles-ci aux bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles. Tant dans ses aspects traditionnels que modernes, la foresterie communautaire est un outil pour la construction et la promotion du développement local. Ses activités contribuent à améliorer les conditions de vie des populations rurales, à réduire la pauvreté rurale, et à accroître leurs capacités organisationnelles et opérationnelles.

Les enjeux autour de la foresterie communautaire

Les enjeux autour de la foresterie communautaire sont liés à la question globale de la gestion des ressources naturelles. Ils sont à la fois politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les enjeux politiques

La foresterie communautaire est axée sur le renforcement du rôle des communautés locales et des groupes tributaires de la forêt dans la gestion des ressources forestières, tant au niveau de la prise de décisions que de la définition des politiques, législations, projets et

programmes de développement. Elle pose la question du partage du pouvoir, de la légitimité des titres sur les ressources naturelles et de la transformation des relations entre les Etats et les communautés locales dans leur gestion. Il s'agit de créer un espace d'expression et de décision des communautés locales sur la gestion des ressources naturelles locales et de permettre qu'elles aient un mot à dire dans ce processus de gestion. De toute évidence, la véritable participation des populations locales à la planification et à la mise en œuvre des activités forestières passe nécessairement par un changement dans la façon dont les décideurs considèrent les relations entre les communautés locales et les ressources naturelles. Elle passe par un changement des rapports de pouvoir. Comment y arrivera-t-on concrètement? Les administrations forestières consentent-elles à perdre des prérogatives et des rôles qui consacrent leur pouvoir dans la gestion des ressources naturelles? En dépit des intentions claires d'implication des populations locales dans la gestion des ressources naturelles, ne sont-elles pas toujours restées présentes dans les processus de gestion des ressources et n'ont-elles pas conservé *ipso facto* la prééminence de l'Etat dans ce domaine? Jusqu'où sont-elles vraiment allées dans l'attribution des responsabilités déléguées aux communautés locales? Ont-elles pu reconnaître les titres et les droits légitimes des populations locales sur les ressources naturelles? Comment pouvoir concilier et gérer efficacement les intérêts variés et divergents des acteurs en présence dans le cadre de la foresterie communautaire?

Les enjeux économiques

L'exploitation des ressources naturelles procure de nombreuses et multiples richesses à tous les acteurs. Elles sont à la fois une ressource vitale et une source de revenus économiques. Pour les populations, elles constituent leur principale mamelle nourricière. C'est dans la forêt, et de l'exploitation de la forêt, que les populations forestières prélèvent l'essentiel de leurs ressources alimentaires et commerciales. Diverses activités de production économique découlent de l'exploitation de la forêt: la chasse, la cueillette, la pêche, l'agriculture. L'importance

économique de la forêt est encore plus ressentie par les guérisseurs traditionnels qui utilisent de nombreuses espèces végétales pour leurs vertus curatives. L'exploitation de la forêt leur procure, tout comme aux autres populations, des revenus financiers.

A côté des populations dont l'exploitation des ressources naturelles se limite généralement aux activités de production économique locale, il y a l'Etat et les opérateurs économiques, pour lesquels ces ressources constituent aujourd'hui la principale source de rente. Au Cameroun, les pouvoirs publics, face à la crise financière ambiante, à la baisse des revenus pétroliers et à celle des prix du cacao et du café, se sont tournés vers l'exploitation de la forêt. Dans une lettre adressée en 1990 au Ministre de l'agriculture, le Président de la République, chef de l'Etat, prescrivait l'exploitation des forêts comme l'une des solutions à la crise financière. Il écrivait ceci: «Face à la morosité dans laquelle s'enlissent depuis quelques temps déjà les cours mondiaux de nos principaux produits de base, l'exploitation forestière apparaît comme une source potentielle de devises susceptibles de soutenir notre action de relance de l'activité économique. (...) La forêt camerounaise offre de grandes possibilités insuffisamment exploitées du fait d'un certain nombre d'entraves qui (...) l'empêchent de jouer pleinement le rôle que l'Etat est en droit d'attendre de cette activité (...) considérée à juste titre comme important gisement de progrès!.» Ainsi, depuis les années 90, la forêt est devenue l'une des principales sources de financement du budget de l'Etat camerounais. Pour comprendre cette importance subite accordée à la forêt comme une des solutions aux problèmes de trésorerie, il faut lire les chiffres. Pour la seule année 1993/1994, le bois a représenté 34 pour cent des exportations du Cameroun contre 27 pour cent en 1992/1993 et 23 pour cent en 1991/1992. On estime aujourd'hui à plus de 190 millions de dollars la valeur des revenus de l'exploitation du bois. Pour un pays dont le budget annuel est d'environ 1 000 milliards de FCFA, c'est une somme importante, qui représente près du dixième du budget de l'Etat.

Les opérateurs économiques sont ceux qui semblent bénéficier le plus de l'exploitation forestière, plus précisément

1. Cf. Etude sur la zone forestière Dimako-Mbang, Rapport final, SNV, mai 1993; et Les enjeux de l'exploitation forestière au Cameroun, *La voix du paysan* (octobre 1994) 33: 13.

de l'exploitation forestière industrielle. Dans les années 80, comme le note Adolphe Obam, les superficies totales concédées à l'exploitation forestière s'élevaient à 8 millions d'ha environ, pour un total de 97 licences d'exploitation forestière. Sur les 8 millions d'ha ainsi concédés les sociétés réellement gérées par les nationaux faisaient piètre figure, avec 13,25 pour cent des superficies concédées et 34 licences d'exploitation, alors que les étrangers ou expatriés se taillaient la part du lion avec 72 pour cent des superficies et 56 licences. Enfin, les sociétés d'économie mixte occupaient 14,5 pour cent du marché. Aujourd'hui, 15 ans après, ces chiffres ont largement augmenté. Le Cameroun est devenu un véritable chantier forestier. Sur presque toutes les routes, les grumiers montent et descendent, vont et viennent de jour comme de nuit, et ce malgré la mesure de limitation des exportations de grumes prise par l'Assemblée nationale et entérinée par le gouvernement. On parle actuellement de plus de 112 exploitants forestiers agréés et actifs, nationaux et expatriés. Les affaires dans le domaine seraient florissantes.

La forêt est donc un réel enjeu économique, à la fois pour les populations, l'Etat et les opérateurs économiques. Tout le monde y gagne, à des degrés divers et de diverses manières. D'où les multiples conflits qui surgissent entre ces différents acteurs. Ils luttent pour le contrôle des ressources naturelles, puisqu'il est assez clair que celui qui les contrôle, contrôle une partie considérable de l'économie locale. On comprend la résistance des Etats à laisser les populations décider de la gestion des ressources naturelles. Comment arriver à faire prévaloir les intérêts économiques des populations locales dans cette jungle? Comment arriver à convaincre les Etats à lâcher du lest et à responsabiliser les communautés locales?

Les enjeux culturels et sociaux

Il y a un schéma de relations entre les populations locales et les ressources naturelles (forêts, arbres, etc.). De part et d'autre du continent, on observe des processus d'appropriation sociale et culturelle des ressources naturelles par les communautés. Il y a une double logique d'humanisation et de maintien du patrimoine que représentent les espaces et les ressources. Dans un tel contexte, la mainmise de l'Etat sur les ressources naturelles est vécue comme une usurpation, une banalisation

de l'ordonnement social légitime et une négation des droits des communautés. Comment promouvoir la prise en compte des liens anthropologiques entre les communautés locales et les ressources naturelles dans le processus de gestion des ressources naturelles?

Esquisse de bilan de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne

Il y a d'une part des acquis et de l'autre, des limites et des insuffisances.

Les acquis de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne

Malgré sa formalisation juridique et institutionnelle plus ou moins récente dans les pays de la région la foresterie communautaire est à la mode en Afrique. On observe une mobilisation des acteurs à différents niveaux pour les activités de foresterie communautaire. Des actions concrètes sont menées sur le terrain et de nombreux projets sont mis en œuvre. De manière globale, ces activités peuvent être cernées à deux niveaux: les activités de foresterie communautaire traditionnelle et celles liées à la foresterie communautaire conventionnelle.

Les expériences dans le domaine de la foresterie communautaire traditionnelle

La foresterie communautaire traditionnelle regroupe l'ensemble des activités forestières et agroforestières menées par les populations à la base. Elles vont de l'exploitation des ressources forestières pour la consommation domestique au développement des pratiques agroforestières et à la réalisation des exploitations agro-écologiques: plantations de palmiers à huile, d'arbres fruitiers, plantations de bois de feu et autres. Les populations mènent ces activités dans une perspective d'amélioration de leurs conditions de vie. C'est dans ce cadre précis qu'il faut situer les activités menées par les paysans, les associations de développement, les GIC et autres groupes communautaires dans les villages. Les efforts de structuration du monde rural et de développement des

populations à la base entrepris par l'Etat et les ONG, contribuent à accompagner ces activités et à accélérer le processus de participation des populations à la gestion des ressources forestières et l'utilisation de celles-ci pour le développement local.

Les expériences dans le domaine de la foresterie communautaire conventionnelle

La foresterie communautaire conventionnelle désigne l'ensemble des activités mises en œuvre par les institutions gouvernementales et non gouvernementales spécialisées. Elles ont trait à l'élaboration des politiques, à l'appui/accompagnement des activités menées sur le terrain et à la réalisation de projets dans le domaine de la foresterie communautaire. Au Cameroun actuellement, près de 17 projets liés au développement de la foresterie communautaire travaillent sur le terrain, sous le contrôle du Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF). Il faut y ajouter les quatre projets d'appui institutionnel au MINEF lui-même et les cinq projets de recherche forestière réalisés par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Union européenne et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF). Soit un total de 26 projets d'appui au développement de la foresterie communautaire. Ils interviennent dans toute la zone forestière camerounaise, plus particulièrement dans le centre, le sud, l'est et le sud-ouest. Leurs activités couvrent des domaines variés tels que: la gestion participative des ressources forestières, la conservation, la régénération, le développement rural intégré, la biodiversité, la gestion foncière, l'agriculture sédentaire, la recherche forestière, l'écodéveloppement participatif et autres. Les ONG sont aussi actives sur le terrain. C'est le cas du Fonds mondial pour la nature (WWF), de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), du Centre pour l'environnement et le développement (CED), du Centre régional d'appui au développement des initiative féminines (CRADIF), de l'Avenir des peuples des forêts tropicales (APFT), du Centre international pour la promotion de la création (CIPCRE), de Planet Survey et surtout de l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) qui assure l'exécution de près

de neuf projets dans le domaine de la foresterie communautaire: Projet de conservation et de gestion de la biodiversité de Campo – Ma'an, Projet de soutien au développement durable de Lomié, Projet de développement rural intégré de Yokadouma/Mbang, Projet d'aménagement et de gestion des terroirs villageois de Mayo – Oulo, etc.

Le développement des aspects institutionnels de la foresterie communautaire

A l'échelle régionale, on observe un mouvement de mise en place et de fonctionnement de réseaux relatifs, tant aux activités globales, qu'aux activités spécifiques de la foresterie communautaire. Pour les activités globales, on peut citer le cas du Programme arbres, forêts et communautés rurales (FTPP). C'est un programme d'action spécial du Département des forêts de la FAO, mis en œuvre, entre autres composantes, dans six pays de l'Afrique subsaharienne: le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger et le Sénégal. Il vise à renforcer les capacités des institutions locales dans la gestion durable et bénéfique des ressources forestières. Les principales activités portent sur le bilan de la foresterie communautaire, la gestion alternative des conflits, l'analyse du rôle des hommes et des femmes en foresterie communautaire, les approches participatives, la décentralisation et les pratiques locales, etc.

Pour les activités plus ou moins spécifiques, notamment le développement des approches participatives en foresterie communautaire, on peut évoquer les «réseaux» MARP (Méthode active de recherche participative) ou l'analyse des «4R».

A l'échelle sous-régionale ou des pays, les exemples de réseaux actifs sont multiples et variés. Au Cameroun par exemple, les activités relatives à la foresterie communautaire sont menées à la fois par les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Il s'agit des administrations centrales, en l'occurrence, le Ministère de l'environnement et des forêts, le Ministère de l'agriculture, les collectivités publiques locales et les différents projets mis en œuvre ou contrôlés par l'Etat. C'est le cas par exemple des projets suivants: Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC), SIKOP, UICN-DJA, LOKUNDE-NYONG, GEF/CGB, SUD-BAKUNDU, API-DIMAKO, SO'O LALA, KORUP, Tropenbos, etc. La

plupart de ces projets sont membres du Réseau de foresterie communautaire mis en place par le Projet de développement de la foresterie communautaire du Ministère de l'environnement et des forêts. Pour les institutions non gouvernementales, il s'agit des ONG de plus en plus nombreuses, des organisations paysannes, des associations de développement et des institutions coutumières. Ici, on peut signaler l'existence du Projet de cogestion pour la conservation de la nature qui rassemble, sous l'égide de l'UICN et de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), l'ensemble des projets de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo financés par ces deux organismes. Le projet rassemble des ressources techniques et méthodologiques qui sont mises à la disposition des acteurs de terrain pour améliorer la qualité de leurs interventions.

De part et d'autre, les activités sont encore embryonnaires et expérimentales, et les institutions impliquées ont besoin d'être renforcées pour qu'elles deviennent véritablement opérationnelles. Ces changements sont encouragés par la transformation progressive du contexte de la foresterie communautaire.

Les pesanteurs et les limites à l'éclosion et au développement de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne

Dans presque tous les pays de la région, les lois et les politiques forestières récentes ont intégré la participation des populations locales à la gestion des ressources forestières. C'est un acquis très important. En Gambie et au Cameroun notamment, un instrument novateur visant une plus grande implication des populations locales à la gestion des ressources forestières a été mis en place: les forêts communautaires. Au Cameroun, une communauté peut demander et obtenir un espace de forêt, soit 5 000 ha au maximum, et le gérer suivant les prescriptions de la convention de gestion signée avec l'administration forestière. En tant que construction juridique, la foresterie communautaire est une réalité dans la région. Mais sur le plan pratique et opérationnel, elle fait encore face à plusieurs problèmes. Ils se posent à trois niveaux essentiels: politique et législatif, structurel et institutionnel, technique et opérationnel.

Les limites politiques et légales

Les limites politiques et légales regroupent l'ensemble des pesanteurs qui entravent l'éclosion formelle de la foresterie communautaire en Afrique. Elles peuvent être circonscrites autour de la persistance du monopole étatique dans la gestion des ressources naturelles. La volonté de l'Etat d'associer les populations n'a pas fait disparaître sa détermination à rester le principal maître et bénéficiaire de la gestion des ressources naturelles. D'où les carences, les insuffisances et les contradictions observées dans les nouvelles législations forestières; et le manque de textes réglementaires d'application des dispositions juridiques relatives au processus d'implication des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. On constate qu'il y a un problème fondamental de mise en relation, d'intégration du droit coutumier au droit moderne: la non prise en compte des pratiques traditionnelles de gestion des ressources naturelles dans les législations modernes, la désarticulation entre les lois foncières et les lois forestières (notamment sur la propriété foncière et forestière et le statut domaniale de l'espace forestier), le problème de répartition juridique équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, la persistance de vides et d'imprécisions dans les textes existants, les divergences et contradictions dans leur interprétation, les insuffisances des textes élaborés dans le cadre de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, le manque de volonté politique réelle des Etats (la volonté politique semble plus intentionnelle que concrète).

Les limites structurelles et institutionnelles

Sur le plan structurel et institutionnel, les limites sont liées à la faiblesse des capacités et des moyens d'action des institutions qui œuvrent dans le domaine de la foresterie communautaire. Ces institutions manquent encore sérieusement des capacités humaines de base et de compétences avérées pour développer et mettre en œuvre des outils, méthodes et approches appropriées au développement de la foresterie communautaire. Tant au niveau des institutions étatiques et des ONG, que des communautés locales, il n'existe pas suffisamment de spécialistes ou de professionnels expérimentés et opérationnels dans le domaine des approches participatives ou de la vulgarisation en foresterie communautaire. En dépit donc de l'évolution relative du contexte politico-

législatif, les intervenants dans ce secteur tendent plutôt à perpétuer les approches dirigistes et autoritaires anciennes qui privilégient le contrôle et la répression au lieu de promouvoir le dialogue, la collaboration, la concertation, le partenariat et la cogestion. A cela s'ajoutent les problèmes suivants: le phénomène de la duplication des actions sur le terrain et, en conséquence, la diversité des approches – souvent contradictoires – et la multiplication de conflits apparents ou latents entre les différents acteurs; l'existence d'une multitude d'institutions, sans concertation ou coordination entre elles, manquant parfois de moyens logistiques et financiers; une certaine incapacité des administrations forestières à faire appliquer les textes; une multiplicité des cadres de planification, des programmes et des politiques sectorielles qui interfèrent, se chevauchent et parfois s'opposent; des conflits de compétences ou d'intérêts entre les administrations, les projets et parfois entre les bailleurs de fonds; et enfin, l'inexistence ou le fonctionnement approximatif des réseaux mis en place et des structures administratives chargées du développement de la foresterie communautaire.

Les limites techniques et opérationnelles

Les possibilités de participation des populations aux activités de la foresterie communautaire, surtout de la foresterie communautaire conventionnelle, sont limitées. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont ignorantes et faiblement organisées, parfois abandonnées à leur sort. Elles ne sont pas bien informées des droits qui leur sont reconnus et de leurs devoirs dans la gestion des ressources. Très peu d'associations locales arrivent à intégrer les activités liées au développement de la foresterie communautaire dans leurs actions sur le terrain. Il y a une grande ignorance des lois et des politiques forestières par les populations locales. Les limites techniques et opérationnelles ont aussi trait aux problèmes suivants: les insuffisances de la vulgarisation forestière, les difficultés de mise en œuvre des approches participatives (cas de l'approche terroir qui contribue à subvertir le volet forestier des projets et à privilégier le social et l'économique), l'insuffisance du développement de la formation en foresterie communautaire dans les institutions de formation, l'hétérogénéité et la complexité des communautés et des institutions locales, le problème de la légitimité et de la représentativité des unités sociales ou des

entités juridiques opérationnelles dans la gestion des forêts communautaires (en liaison avec les inégalités et les processus d'exclusion ou de marginalisation sociale en milieu rural et les contradictions entre les tenants de la tradition et les acteurs de la modernité), la longueur et le coût élevé de la procédure d'acquisition d'une forêt communautaire, l'instrumentalisation des initiatives des forêts communautaires par des élites, le manque de transparence dans la gestion des retombées de l'exploitation forestière, le chevauchement des intérêts et des convoitises entre différents acteurs, etc.

Défis et perspectives du développement de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne

Les défis et les perspectives du développement de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne sont mieux perceptibles en termes de problèmes et d'interrogations. On peut les regrouper autour de trois points:

- 1 la capitalisation des acquis, le développement, la diffusion et l'échange des connaissances en foresterie communautaire;
- 2 l'ajustement et l'amélioration des politiques et des lois relatives à la foresterie communautaire;
- 3 le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la foresterie communautaire.



La problématique de la capitalisation et de la diffusion des acquis, de l'approfondissement et de la systématisation des connaissances

Pour faire de la foresterie communautaire un système et un outil efficace de gestion durable des ressources naturelles, il est indéniable qu'il faut développer un processus de capitalisation des acquis actuels, d'élaboration de nouvelles connaissances, d'analyses pluridisciplinaires et de conduite des opérations pratiques sur le terrain. Mais alors, comment valoriser les expériences pertinentes actuelles? Comment penser et faire fonctionner des cadres de concertation, de réflexion, d'échange et de communication en foresterie communautaire? Comment, par exemple, redécouvrir les systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles, les valoriser et les mettre à contribution pour renouveler les approches actuelles de gestion des ressources naturelles?

La problématique des réformes politiques, législatives et structurelles

Le bilan de la mise en œuvre des lois et des politiques forestières des années 90 amène à penser que l'évolution des textes et des orientations stratégiques n'a pas abouti au changement des comportements et des pratiques des acteurs sur le terrain. Bien qu'il ait été nécessaire de mettre en place des règles et des institutions nouvelles pour promouvoir la gestion participative des ressources naturelles, ceci n'a pas suffi à induire les changements escomptés. La mise en œuvre des options prises par les Etats en matière de foresterie communautaire n'est pas encore effective, en tout cas, pas de manière satisfaisante. On ressent donc aujourd'hui la nécessité d'ajuster et d'adapter ces dispositions aux réalités de nos sociétés. Il s'agit de donner un ancrage légal aux normes et pratiques locales ou coutumières de gestion des ressources naturelles. Mais alors, comment le faire? Comment sortir du dualisme stérile entre le droit coutumier et le droit moderne, et les intégrer mutuellement? Que faire pour que le transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles, des Etats aux populations à la base résultant des processus de décentralisation s'accompagne également d'un transfert de ressources? Quels mécanismes et stratégies réalistes faut-il mettre en place pour traduire en

actions concrètes les politiques élaborées et les lois adoptées? Que faire, pour que les administrations forestières sortent définitivement des logiques de répression et responsabilisent les populations locales, et pour que l'exploitation et la gestion des ressources naturelles deviennent un facteur de développement local?

Le défi consiste à mettre en place des politiques et des réglementations qui tiennent compte des réalités de nos sociétés, et qui soient capables de générer de nouvelles pratiques de gestion des ressources naturelles et de donner aux communautés locales l'assurance d'être des partenaires incontournables dans les processus de gestion de ces ressources. Quoi qu'on dise ou qu'on puisse penser, il n'y aura pas de foresterie communautaire sans responsabilisation effective des communautés locales.

La problématique du renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la foresterie communautaire

Comme on l'a relevé plus haut, presque tous les acteurs de la foresterie communautaire font face à un problème de faiblesse des capacités d'action. Pour y remédier, l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation ont généralement été présentées comme des solutions appropriées. Bien que cela soit pertinent, il s'avère nécessaire d'approfondir la réflexion. D'où les questions suivantes: quels acteurs former en priorité? A quoi faut-il les former? Suffit-il de les former? Quelles approches et stratégies d'appui ou d'accompagnement mettre en œuvre? Quels rôles doivent jouer les administrations, les ONG et les bailleurs de fonds dans ce processus? Après la formation, comment s'assurer que le message est passé, a été retenu et sera appliqué? Qui doit veiller à cela?

Enfin, quels seraient les meilleurs acteurs locaux de la foresterie communautaire? Entre les institutions dites traditionnelles et les organisations proactives locales, quelles sont celles susceptibles de porter et de pérenniser le projet complexe et délicat du développement de la foresterie communautaire? Quelles sont celles qui ont une véritable portée fonctionnelle, sociale, décisionnelle et opérationnelle dans la gestion participative des ressources naturelles? Comment générer des attitudes, des comportements et des habitudes propices à l'éclosion de la foresterie communautaire chez les différents acteurs?

Conclusion générale

Au long du sinueux chemin de construction de la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne, des étapes importantes ont été franchies; d'autres sont encore à franchir. Il y a à la fois des missions accomplies et des missions à accomplir. Certes, la foresterie communautaire n'a pas encore atteint le niveau escompté pour sa phase pratique, et son impact sur le développement des communautés locales reste encore faible, mais il apparaît clairement qu'elle a connu des avancées considérables, dues à l'évolution du contexte politique, économique et social des pays d'Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, de nouveaux sujets d'intérêt émergent à mesure que se produisent des changements au niveau des politiques et des législations, et que se clarifient et se confirment les processus de décentralisation. Ces nouveaux sujets font l'objet de réflexions et d'actions susceptibles de contribuer à élargir la base des connaissances et des expériences sur laquelle pourra se fonder la gestion durable des ressources naturelles.

Après diverses tergiversations et querelles d'école, la foresterie communautaire est aujourd'hui pleinement reconnue comme une stratégie efficace de gestion durable des ressources naturelles et de construction du développement à la base. Elle devrait, à l'avenir, être l'objet d'un intérêt croissant de la part des communautés locales, et surtout, de la part des gouvernements, notamment ceux qui sont en train de redéfinir le rôle de l'Etat et ceux dont l'économie est en transition. En effet, tous recherchent un moyen permettant de conserver et de mettre en valeur les ressources, ainsi que de fournir aux communautés rurales de nouvelles perspectives et chances de développement.

De toute évidence, le succès de la foresterie communautaire et des stratégies analogues ou connexes, sera tributaire de la volonté de tirer profit des expériences passées et actuelles, et de tenter de nouvelles approches. Les politiques et réglementations donnant aux communautés la possibilité d'assumer un rôle élargi dans les décisions relatives à la gestion des forêts, seront d'une importance capitale. Néanmoins, ce seront également les attitudes en la matière qui compteront. Il s'agit de développer à l'échelle des pays et des régions une véritable culture de la foresterie communautaire.

C'est ensemble que nous devons relever le défi. A la FAO, la foresterie communautaire continuera à appuyer l'échange d'expériences par le biais de ses activités, de ses réseaux et de ses publications, en vue d'un partenariat entre les communautés, les organismes forestiers et les autres parties prenantes. C'est ainsi que pourra se concrétiser un effort conjoint au service de la durabilité de la gestion des ressources naturelles et du développement rural ou local.

Références

Akagou Zedong, H.-C. 1996. Contribution au débat sur les enjeux forestiers mondiaux. *Le Flamboyant*, 38: 40-41.

Alliance mondiale pour la nature (UICN) / Office allemand de la coopération technique (GTZ). 1998. Rapport de la première réunion générale du réseau du projet de cogestion pour la conservation de la nature. Document de l'atelier, Lomié.

Anoukaha, F.-X. 1995. Les conflits liés à la gestion des ressources forestières dans la législation camerounaise actuelle. Analyse critique et propositions d'amélioration. Communication à l'atelier national de Mbalmayo sur la gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources forestières, 30 juillet - 2 août.

Bertrand, A. 1993. La foresterie rurale participative: les conditions de la participation des ruraux à la gestion décentralisée des ressources naturelles. *Arbres, forêts et communautés rurales*, *Bulletin FTTP*, 2: 25-28.

Bertrand, A. 1994. Les enjeux fonciers: stabiliser les surfaces ou valoriser les ressources? Quelles politiques forestières pour quels espaces forestiers? *Le Flamboyant*, 32: 8-12.

Bigombe Logo, P. 1995. Démocratisation et participation des ruraux à la gestion des ressources forestières au Cameroun. Etat des lieux et perspectives. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

Bigombe Logo, P. 1996. Contestation de l'Etat et construction d'une identité spatiale au Cameroun méridional forestier. *Polis, revue camerounaise de science politique*, 1: 129-139.

- Bigombe Logo, P.** 1997a. Contextes, enjeux et dynamiques de gestion des conflits entre populations, Etat et exploitants forestiers au Cameroun méridional forestier. *Arbres, forêts et communautés rurales, Bulletin FTTP*, 9: 4-10.
- Bigombe Logo, P.** 1997b. La foresterie communautaire et les activités du FTTP au Cameroun. Esquisse de bilan et propositions de quelques axes d'action. Papier présenté à la séance de travail, 18 août, avec K. Warner de la FAO. Planet Survey/APM/Afrique. Yaoundé.
- Bigombe Logo, P. et Dikoume, C.** 1997. *Les Pygmées du Cameroun face à la problématique du développement. Défis, dilemmes et incertitudes.* Lolodorf, SAILD/APE.
- Bigombe Logo, P., Dikoume, C., Bell, J.P., Nkoum-Me-Tseny, L.-M., Atsiga Essala, L., Ikelle, R. et Ngo Likound, M.** 1996. Exploitation forestière industrielle et devenir des populations forestières du sud-cameroun. Dans *Actes du colloque régional de Mbalmayo du 20 au 23 novembre 1995.* Lolodorf, SAILD/APE.
- Bigombe Logo, P., Nzegang, M. et Chedom, B.** 1994. Exploitation forestière. A qui profite le bois? Qui coupe le bois? Où va le bois? SOS Environnement. Dossier dans *La voix du paysan*, 33: 9-14.
- Bomba, C.M.** 1996a. Législation forestière et protection des intérêts des populations locales au Cameroun. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.
- Bomba, C.M.** 1996b. La protection de l'environnement dans la nouvelle législation forestière camerounaise. *Le Flamboyant*, 39: 27-31.
- Bouvenet, G.** 1990. *Les enjeux des législations forestières en Afrique sèche.* Nancy, Institut national de la recherche agronomique (INRA-ENGREF).
- Catinot, R.** 1996. Le PAFT - Cameroun. Un bel exemple d'incompréhension entre mouvements écologistes et forestiers. *Le Flamboyant*, 38: 38.
- Centre Europe - Tiers Monde.** 1994. La sève de la colère. Forêts en péril: du constat aux résistances, p. 4-6. Genève.
- Clément, J.** 1994. La forêt: un sujet médiatisé à dimension mondiale. *Le Flamboyant*, 32:4-6.
- Dabire Atamana, B. et Bigombe Logo, P.** 1998. Développement local et gestion des ressources naturelles. Dans *Actes du colloque international de Douala.* Douala, Institut panafricain pour le développement (IPD-AC). (Draft)
- Diaw, C., Assoumou Mekoulou, H. et Dikongue, E.** 1997. Community management of forest resources. Conceptual developments and institutional change in the humid forest zone of Cameroon. Une contribution pour le démarrage d' 'EPHTA Ecoregional Program in Cameroon, and Prospects for Research and Development.' Yaoundé. (Draft)
- Dikoume, C. et Bigombe Logo, P.** 1997. *Les hommes et la forêt au sud-ouest Cameroun.* Lolodorf. (Draft)
- Djeumo, A.** 1998a. Etude de cas de forêts communautaires au Cameroun: Solidam, Cofayet, Bimboué. Yaoundé, Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), PDFC.
- Djeumo, A.** 1998b. Problématique de la mise en oeuvre de la législation en matière de forêt communautaire. Yaoundé, Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), PDFC.
- Fandohan, S.** 1998. Le concept de foresterie communautaire. Dans *Le Lipya, bulletin trimestriel de Rose - Echanges*, 1: 2.
- FAO.** 1978. *Le rôle des forêts dans le développement des collectivités locales.* Rome.
- FAO.** 1992. *Arbres et communications rurales, FTTP Bulletin*, 1 (juillet).
- FAO.** 1993a. *Arbres et communications rurales, FTTP Bulletin*, 2 (février).
- FAO.** 1993b. *Arbres et communications rurales FTTP Bulletin*, 5 (novembre).
- FAO.** 1994. *Arbres et communications rurales, FTTP Bulletin*, 6 (février).
- FAO.** 1995a. *Analyses d'impact de projets forestiers: problèmes et stratégies.* Rome.
- FAO.** 1995.b *Situation des forêts du monde.* Rome.
- FAO.** 1997a. *Arbres et communications rurales, FTTP Bulletin*, 9 (avril).
- FAO.** 1997b. *Arbres et communications rurales, FTTP Bulletin*, 10 (juin).

FAO. 1997c. *Communautés et forêts. La foresterie communautaire à la FAO*. Rome.

FAO. 1998. *Arbres et communications rurales*, FTTP Bulletin, Spécial Cameroun, 15 et 16 (décembre).

Faure, J. J. 1993. Comment faire participer les populations locales à la gestion des ressources naturelles en zone forestière africaine? Le cas de l'aménagement pilote intégré (API) de Dimako, Est-Cameroun. *Arbres, forêts et communautés rurales*, Bulletin FTTP, 3: 45-51.

Fonkoua Sop. 1995. Quelle politique forestière pour le Cameroun aujourd'hui? Tendances actuelles et perspectives. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

Grigori Lazarev, Kalber Matten, G. et Michel, B. 1993. *Vers un écodéveloppement participatif*. Paris, Harmattan, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). 1996. *Projet sur le développement des capacités de gestion durable des ressources forestières en Afrique. Comprendre et renforcer les capacités de collaboration en foresterie*. Programme de la réunion d'échange d'idées, 7-9 février. Yaoundé.

Jordi Beat. 1996. La forêt tropicale: une marchandise menacée. *Entwicklung/Development*, 49: 26-27.

Kamto, M. 1996. *Droit de l'environnement en Afrique*. Paris, EDICEF.

Karsenty, A. Enjeu économique: exploiter sans détruire. Problèmes de l'exploitation en forêt dense humide. *Le Flamboyant*, 33: 25-28.

Kembou Sinou, P.-N. 1997. *La justice camerounaise et la gestion des conflits liés à la gestion des ressources forestières*. Ebolowa.

Kone Moussa Mamadou et Bainville, V. 1996. La formation aux relations paysans - forêts. *Le Flamboyant*, 39: 22-26.

Mbazoa, F. 1995. Les communautés rurales et le problème de l'exploitation forestière industrielle: le cas des populations de Ngoyang. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

Mercier, J.R. 1991. *La déforestation en Afrique. Situation et perspectives*. Aix-en-Provence, Edisud.

Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF). 1995. Analyse des conflits et du cadre juridique et institutionnel de l'environnement au Cameroun. Yaoundé.

MINEF. 1998. Rapport des débats de la réunion sur 'Community Forestry and Traditions'. Yaoundé, CFD.

MINEF. Concertation nationale sur l'environnement du 15 au 16 juillet 1993. Yaoundé.

Ndjatsana, M. 1993. *Etude sur la gestion des forêts camerounaises: cas de la province du sud*. Yaoundé, Fonds mondial pour la nature (WWF).

Ngake, J. 1995. Exploitation forestière industrielle et populations Pygmées Bakola de Bella. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

Ngoma, P. 1994. *Les dynamismes sociaux de la déforestation: le cas de cinq villages de l'arrondissement de Dimako et Mbang de la province de l'Est-Cameroun*. Douala, Institut panafricain pour le développement (IPD/AC).

Ngoun, M.-A. 1996. L'exploitation forestière industrielle et le développement des populations forestières Pygmées et Bantu de Bipindi et de Lolodorf. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, Université de Dschang.

Nguiifo, S.A. 1994. *La nouvelle législation forestière au Cameroun*. Yaoundé, Friedrich-Ebert.

Nguiifo, S.A. 1995. Le conflit du global et du local dans la gestion des ressources forestières. Communication à l'atelier national de Mbalmayo, 31 juillet - 2 août.

Njonga, B. 1995. L'actualité de la question de l'exploitation forestière et la problématique du développement. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

Nkoumbele, F. et Oyono, P.R. 1996. *Incidences des mutations socio-économiques sur les activités économiques traditionnelles et sur l'écosystème forestier*. Tropenbos, Kribi.

Nkoum-Me-Tseny, L.M. 1995. Enjeux et conditions de la participation des communautés rurales à la gestion des ressources forestières au Cameroun. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.

- Obam, A.** 1992. Préface par J.-P. Lanly. *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*. Yaoundé, Imprimerie nationale.
- OFEPF.** 1992. *La nature aux mains des paysans. Aménagement du territoire agricole*. Berne.
- Office allemand de la coopération technique (GTZ).** Projet pilote suprarégional de gestion des ressources naturelles par l'autopromotion. Bonn, PROGERNAP.
- Ondoua, B.** 1998. La problématique de la conceptualisation de la foresterie communautaire au Cameroun. Phase Report, FTTP-Cameroun. Douala, Institut pan-africain pour le développement (IPD/AC).
- Onibon, A. et Agoundote, D.** Le bilan de la foresterie communautaire au Bénin. Une brève présentation des résultats. *Le Lipya*, 1: 5-7.
- Oyono, R.** 1996. *Les usages culturels de la forêt*. Mbalmayo.
- Oyono, R.** 1997. *Les acteurs de l'exploitation forestière industrielle au Cameroun*. Yaoundé, Institut international d'agriculture tropicale (IITA).
- Samba Troare et Lo, H.** 1996. Les conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles et la foresterie communautaire en Afrique subsaharienne. Document présenté à la Conférence électronique sur 'Addressing Natural Resource Conflicts Through Community Forestry.' Dakar.
- Schneider, H. et Libercier, M.-H.** 1995. *Mettre en œuvre le développement participatif*, p. 7. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Schwamme, R.** 1997. Mémoire adressé à son Excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Président national du rassemblement démocratique du peuple camerounais, 30 janvier. Lolodorf.
- Silpen, J.** 1995. Les femmes Pygmées Bakola et la question de l'exploitation forestière industrielle. Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.
- Simar, P. et Diarra, D.** 1993. *Discours sur l'environnement et stratégies de développement: points de vue du Nord et du Sud*. Québec, Centre Sahel.
- Tabapssi, T.** 1996. Les Pygmées Bakola du Cameroun: l'épreuve de l'intégration et de l'exploitation forestière industrielle. Communication à la réunion de Leiden sur 'Hunter-Gatherers of Equatorial Africa', octobre.
- Tchala Abina, F. et Tchanou, Z.** 1993. Gestion participative des ressources naturelles en zone tropicale humide du Cameroun. Dans *Actes de l'atelier de Yaoundé du 6 au 10 décembre*.
- Tchoffo, B.** 1998. *Dispositions législatives en matière de forêts communautaires au Cameroun*. Yaoundé, CARFAD.
- Tchouankionie, M.** 1996. Comment concilier police forestière et approche participative de protection de l'environnement? Expérience des comités des vigilances locales et agents forestiers dans la région de Bakossi Forest Reserve au Cameroun. *Le Flamboyant*, 39: 20-21.
- Woiilienberg, E. et Colfer, C.P.** 1996. Maintien des conditions sociales en milieu forestier. *Actualités des forêts tropicales*, 4(2): 9-11.
- Yobol, M.-M., Dongmo Tsozbe, A., Bigombe Logo, P., Nguiffo, S., Bati Bonak, P.-R., Djatsana, M. et Mbida, A.** 1995. Gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources forestières. L'état des lieux au Cameroun. Dossier dans *La voix du paysan*, 44: 9-16.
- Zalang, J.-G.** 1995. Exploitation forestière industrielle et problématique du développement local. L'exemple de la région de Dimako (est-Cameroun). Communication au colloque régional de Mbalmayo, 20-23 novembre.
- Zang Zang, U.** 1996. *Les institutions et la fiscalité forestières au Cameroun*. Yaoundé, Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF).
- Ze Meka, E.** 1995. *La nouvelle loi forestière du Cameroun. Les principes d'un nouveau départ*. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).
1995. Réflexion sur la gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources forestières. La législation camerounaise ouvre la voie aux conflits. *La voix du paysan*, 45: 16-17.
1996. Agriculture et environnement: menaces sur les terroirs. *Courrier de la Planète*, 34 (mai-juin).